



Compte-rendu de la Formation Spécialisée du CSAL, 9 décembre 2025

Notre déclaration liminaire concerne [la disparition du Tableau des Emplois \(TAGERFIP\) et de la protection sociale complémentaire](#).

Le président nous informe que l'année prochaine il y aura des suppressions de postes au sein de la DISI Grand Est, sans plus de précisions car le CSAR (Comité Social d'Administration Réseau) emplois a été boycotté au niveau national et la seconde session est prévue le 19 décembre.

Il va organiser un groupe de travail en 2026 sur le plan d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires.

Il va mettre également en place un groupe de travail sur le télétravail.

Le procès-verbal du CSAL-FS du 14 octobre 2025 a été approuvé.

Élection d'un(e) secrétaire de la formation spécialisée (vote)

Damien Roussel de la CGT a été élu à l'unanimité.

Bilan d'activité du service social 2024

Robin Dehaeze, assistant de service social du personnel (AS), nous a présenté le bilan d'activité pour la DiSI Grand Est.

L'objectif est d'apporter une écoute, un soutien et un éventuel accompagnement tant auprès des agents que des hiérarchies en tenant compte des problématiques liées aux collectifs de travail, à la santé et au social de manière globale, mais aussi pour tout sujet concernant la sphère privée.

Il y a eu des interventions sociales d'aide à la personne en lien avec le travail sur la région : 28 agents ont été reçus dépendant des établissements suivants : 6 agents des 2 ESI de la Marne, 10 agents des services du Bas Rhin, 9 agents de l'ESI de Besançon et 3 agents de l'ESI de Metz.

Les problématiques liées à la vie professionnelle recouvrent différents items (retour au travail, handicap, mutation, retraite).

L'AS prend contact avec toutes les personnes en arrêt maladie dès 30 jours d'arrêt et non 3 mois comme auparavant, afin d'anticiper les éventuels arrêts plus longs et le passage à demi traitement.

Un agent en arrêt maladie, peut être isolé et avoir besoin d'aide dans la gestion de son quotidien. Il peut aussi y avoir une situation de violences conjugales et le maintien à domicile peut être dangereux.

Les rencontres peuvent avoir lieu au domicile des personnes, notamment en cas de maladie, ou à notre bureau ou lors des permanences du service social sur site.

La prévention budgétaire est aussi importante.

Les problèmes liés au budget et les difficultés financières sont généralement dus à un accident de la vie (séparation, chômage du conjoint ou maladie) mais aussi pour de nouveaux recrutés, ils peuvent être une conséquence d'un parcours antérieur, difficile en termes d'emploi et de revenus.

7 aides financières ont été sollicitées en 2024, 1 aide sinistre immobilier a également été instruite.

Les problématiques familiales recouvrent aussi la maladie ou le décès d'un conjoint, d'un enfant, le soutien familial, et toutes les questions relatives aux enfants (mode de garde, handicap, difficultés scolaires ou relationnelles).

Les problèmes liés au logement orientation des agents dans leur recherche de logement :

L'intervention du service social peut s'avérer nécessaire en cas d'évènements graves. Il peut s'agir de situation de grande envergure comme un attentat mais aussi des situations n'impactant qu'une ou quelques personnes comme pour une agression, un suicide, une tentative de suicide, un décès.

Une Conseillère Technique Régionale (CTR) du Grand-Est, Mme Banzet coordonne et anime le groupe de 12 assistants(es) de service social dont 6 qui travaillent également pour le ministère de l'intérieur (conventions de partenariat). En cas d'absence d'une assistante sociale, une continuité de service est assurée ce qui permet une prise en charge sans interruption des agents sur tous les départements.

Suite à sa demande, les permanences des AS sont réactivées dans les ESI.

Examen annuel du risque amiante

La DISI Grand Est est propriétaire de trois bâtiments. Ces bâtiments disposent tous d'un DTA à jour (Diagnostic Technique Amiante mis à jour en 2023 et prévision d'actualisation en 2026).

S'agissant des ESI hébergés, les directions hébergeantes sont en charge de la création et du suivi des DTA . Pour la DISI Grand Est, l'ensemble des directions disposent d'un DTA à jour.

Point sur la médiation interne

Le recours à la médiation de conflit est un acte managérial pour traiter de situations relationnelles complexes, qui peut être engagé pour résoudre un conflit interpersonnel ou collectif, sur saisine des directions.

L'intervention est structurée en cinq étapes, dont le médiateur s'assure du bon déroulement.

- 1ère étape : La présentation du dispositif et des modalités de l'intervention
- 2e étape : Les entretiens préparatoires
- 3e étape : Les rencontres de médiation
- 4e étape : La finalisation de l'accord et la clôture de la médiation
- 5e étape : Le suivi de la médiation

A la suite d'une saisine de la cellule nationale de médiation interne par la Direction, cette dernière a validé le principe de la mise en place d'une médiation dans un ESI de la DiSI Grand Est.

Bilan budget 2025 de la FS et bilan des formations FS 2025

Le budget est composé de 2 enveloppes :

- une enveloppe locale déterminée en fonction des effectifs et destinée au financement d'actions prévention répondant à des besoins du terrain : 30 326 €
- une enveloppe régionale destinée à financer des actions de formation : 9 748€

Le budget pour 2025 a été entièrement consommé (solde de 1,40€), notamment pour les formations (CACES, Sauveteur Secouriste du Travail , gestes et postures), les préconisations médicales, les Equipements de Protection Individuelle, les équipements pour les télétravailleurs et différents objets présentés dans le catalogue.

Les propositions émises pour 2026 par la DiSI sont

- préconisations médicales et aménagements de poste
- formations (CACES, habilitations électriques, risques routiers, SST, fresque du climat, yoga sur chaise, évac chair, conduite vélo...)
- campagne chaussures + bouchons d'oreilles
- Mise à jour DTA

- Mise à jour catalogue des équipements

La CGT réaffirme son désaccord concernant les formations ayant trait au métier, prises sur le budget FS et qui devraient être prises sur la dotation globale de fonctionnement. Il en est de même pour la mise à jour du DTA, qui est de la responsabilité employeur.

Un catalogue va être également proposé aux agents avec différentes formations afin de mieux répondre aux attentes des agents.

Dispositifs de suivi :

– des fiches de signalement

1 fiche de signalement a été présentée et nous sommes d'accord avec les actions entreprises.

L'**application Sign@IFIP** permet d'effectuer des signalements entre collègues depuis le 9 décembre 2024.

– du registre santé sécurité au travail

Pas de nouvelle observation

– des accidents de service et de trajet

2 accidents de service nous ont été présentés en septembre et novembre.

La CGT rappelle qu'en cas d'accident de trajet ou de travail, vous devez prendre les coordonnées des éventuels témoins. Les agents ne doivent pas avancer les frais médicaux et un document est accessible directement dans les ESI.

– des sujets en attente de réponses et/ou d'actions

Pas de nouvelle action dans le tableau de suivi.

Compte-rendu d'exercices incendie

La CGT a demandé au président de relancer les DDFIP hébergeant les ESI et les services CID excentrés, pour obtenir les comptes rendus.

Questions diverses

- Un rideau devait être mis derrière la personne qui a froid dans son service. L'installation n'a pas été faite, car la porte est une issue de secours.

Lors de la visite de site de Besançon, l'ISST avait indiqué que l'on pouvait mettre un rideau sur une issue de secours pourvu que le panneau d'évacuation reste visible.

- Le service des encadrants de l'EIFI de Reims est composé de 2 bureaux. Plusieurs problèmes sont recensés :

y a t il un risque d'amiante dans les dalles au sol, qui parfois sont ébréchées, percées.

Une armoire électrique dans l'un des 2 bureaux produit un bruit continu nuisible.

Les convecteurs climatiques ne fonctionnent pas l'été et ouvrir les fenêtres donnent sur les composteurs de la ville, ce qui répand une odeur nauséabonde dès l'ouverture.

Par ailleurs, les bureaux sont défraîchis et les consignes pendant midi ne leur permettent pas d'être réalisées dans de bonnes conditions.

Aussi les cadres B souhaitent s'installer dans la salle de réunion du même étage.

La responsable de l'ESI Mme Aloui a pris attache auprès du responsable de service qui souhaite que les cadres B puissent voir les agents passer entre leur bureau et l'atelier, la salle de réunion étant un peu plus éloignée et ne possédant pas de parois vitrées.
Elle envisage des améliorations sur les points défaillants des bureaux.

- Sur ce même étage, dans les toilettes, il n'y a que de l'eau froide. Il s'avère que c'est un problème dû au ballon d'eau chaude.

- L'abri vélo n'est pas assez grand à l'ESI de Reims pour tous les cyclistes, ce qui est gênant en cas de pluie. La DiSI a proposé l'utilisation de bâches ou de protège selles.

- La CGT a réitéré sa demande de prendre des entreprises locales pour éviter les frais et les délais d'intervention élevés. Le président a indiqué que les appels d'offres sont à renouveler pour le chauffage, le contrat ménage. Mais il est aussi important d'avoir des entreprises qui donnent entière satisfaction.

- La CGT a demandé des précisions concernant le télétravail exceptionnel. Le président a confirmé qu'il s'agissait d'un accord donné par la centrale et pour un service entier (cause intempérie, manifestation). Pour ceux qui ont déjà un télétravail, la possibilité sera prise sur leur quota de télétravail, pour les autres, c'est une demande d'absence (congé, RTT) qui sera établie.

**Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.
cgt.disi-grand-est@dgfip.finances.gouv.fr**